

N°2024-02/18B

Objet : ASSOCIATION BOIS ENERGIE 66 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION.

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 février, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	7
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Nathalie PINEAU, Robert OLIVE, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Dominique ANDRAULT, Christophe MANAS, Jean ROMEO.

Secrétaire de séance : Nathalie PINEAU

Date de convocation : 21 février 2024

Le Président expose à l'assemblée,

Dans le cadre des actions de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et du développement des énergies renouvelables thermiques sur le territoire (comprenant notamment la valorisation du bois à la déchèterie intercommunale), la Communauté de Communes Sud Roussillon entend inciter au développement de la production de plaquettes de bois de chauffage.

Aussi, est-il de l'intérêt de la collectivité de renouveler son adhésion à l'association BOIS ENERGIE 66, mission départementale des filières bois énergie, solaire thermique et géothermie sur les Pyrénées-Orientales, pour l'accompagner et l'assister dans ses démarches techniques et administratives, pour toute la durée du projet.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **DECIDE** de renouveler son adhésion à l'association BOIS ENERGIE 66 ;

↳ **DIT QUE** la cotisation annuelle est de 75 € ;

↳ **DIT QUE** la dépense est inscrite au Budget de l'année en cours ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20240228-2024-02-18B-DE
Date de télétransmission : 04/03/2024
Date de réception préfecture : 04/03/2024